

ORDRE DU JOUR

- 1 – Règlement intérieur du Conseil Municipal – Adoption
- 2 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032
- 3 – Adoption du Budget Supplémentaire 2026 du budget annexe du Lotissement communal « Chemin de la Scierie »
- 4 – Adoption du budget supplémentaire 2026 du Budget Principal
- 5 – Budget Principal 2026 portant délégation de la décision d’admission en non-valeur
- 6 – Budget Principal 2026 portant institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d’Habitation (T.V.L.H)
- 7 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de l’Eyre
- 8 – Approbation du projet « Ludi Midi » et déclaration des temps de pause méridienne en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- 9 – Règlement du dispositif d’aide au financement du Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’animateur (BAFA)
- 10 – Approbation et signature du Projet Educatif Territorial 2025-2028
- 11 – Convention de partenariat avec Gironde Habitat pour un projet intergénérationnel avec le multi-accueil Les Fripounets
- 12 – Modification du règlement de fonctionnement du Point Rencontre Jeunes
- 13 – Modification du règlement intérieur des services restauration scolaire, accueil périscolaire, extrascolaire
- 14 – Personnel communal : création de postes non permanents en contrat d’accroissement temporaire d’activité
- 15 – Autorisation de recrutement d’agents contractuels de remplacement pour l’ensemble des effectifs permanents de la collectivité
- 16 – Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs – création de postes permanents
- 17 – Recrutement de contrats d’engagement éducatif pour besoins saisonniers
- 18 – Acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°15p appartenant à Madame STOURM Véronique
- 19 - Approbation de la convention d’occupation du domaine public relative à l’implantation de stations de vélos en libre-service et d’abris vélos sécurisés sur le territoire de Le Barp
- 20 - Augmentation de l’enveloppe globale des subventions aux associations

Pour information :

- Décisions prises dans le cadre de l’article L. 2122-22 du CGCT